

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 119-2017

Type d'intervention: Interpellation

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2017.RRGR.343

Déposée le: 06.06.2017

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Jost (Thun, PEV) (porte-parole)
Stähli (Gasel, PBD)
Klopfenstein (Corgémont, UDC)

Cosignataires: 21

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Non 08.06.2017

N° d'ACE: du

Direction: Direction de la police et des affaires militaires

Classification: –



Les organisations chrétiennes sont-elles un danger pour la jeunesse?

A partir de 2018, l'Office fédéral du sport (OFSP) entend ne plus accorder de subventions à certaines organisations de jeunesse chrétiennes. Nombre d'organisations dans le canton sont concernées par cette mesure. Pourtant, elles se reconnaissent dans les valeurs et le programme de Jeunesse+Sport, et offrent à la jeune génération des loisirs qui font sens et s'inscrivent dans un cadre de valeurs.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. L'Office des sports du canton de Berne est chargé de l'administration des cours et camps J+S proposés par les associations, les écoles et les organisations de jeunesse. Quelle importance revêt « Jeunesse+Sport » pour le Conseil-exécutif ?
2. Quelle progression a connu le nombre de cours J+S dans le canton de Berne au cours des trois dernières années ?
3. La Confédération a-t-elle invité le Conseil-exécutif à prendre position sur la suppression des subventions J+S accordées à certaines organisations de jeunesse chrétiennes ?

4. D'après l'article 1 LESp, l'encouragement du sport a pour intérêt d'accroître les capacités physiques de la population et de promouvoir la santé. Il s'agit en particulier d'ancrer les valeurs positives du sport et de lutter contre ses dérives. Les organisations concernées dans le canton ont-elles, à la connaissance du Conseil-exécutif, mené des activités ou actions qui allaient à l'encontre de la LESp et qui justifieraient une suppression des subventions ?
5. Dans l'affirmative : s'agit-il de cas isolés ou constate-t-on que les manquements sont systématiques au point de justifier une suppression des subventions pour l'ensemble des organisations concernées ?
6. Nombre d'entraînements organisés par des associations et de manifestations sportives dans le canton peuvent être proposés à des prix économiques uniquement grâce aux subventions Jeunesse+Sport. Toutes ces organisations doivent-elles s'attendre à ce que la profession de foi des organismes responsables fasse l'objet d'un examen ?
7. Si les autres bénéficiaires de subventions ne doivent pas se prêter à un examen de leurs convictions mais sont évalués sur la seule base de la qualité professionnelle de leurs activités, la décision de la Confédération serait discriminatoire pour les organisations de jeunesse chrétiennes de notre canton. Quelles solutions le Conseil-exécutif propose-t-il pour contrer cela ?

Motivation de l'urgence : les organisations concernées ont été informées par écrit qu'elles ne pourront plus proposer de cours et de camps sous le label Jeunesse+Sport à partir de 2018. Pour que celles-ci puissent sans tarder avoir la sécurité de planification nécessaire à la préparation de leurs cours et camps, il est judicieux de clarifier au plus vite la question.

Destinataire

- Grand Conseil